



Éric CARPANO

Président de
l'Université Jean
Moulin Lyon 3

Bienvenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3

“ Une Université handi-accueillante

Vous avez choisi d'étudier à l'Université Jean Moulin. Vous rejoignez une communauté de valeurs : celles d'un service public de l'enseignement supérieur dédié à vous permettre de devenir des étudiants responsables, des professionnels compétents, mais aussi des citoyens conscients.

Ces valeurs sont aussi celles d'une université solidaire, qui porte haut les ambitions de l'accessibilité et de l'inclusion. Notre établissement est fort d'une tradition reconnue dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. En 2023, il s'est doté d'un nouveau Schéma Directeur Handicap, qui fait de la réussite des étudiants en situation de handicap le premier axe de son action.

Choisir l'Université Jean Moulin, c'est bénéficier de dispositifs uniques pour vous aider à réussir et à vous épanouir, dans un environnement de qualité.

Belle année universitaire à toutes et à tous ! ”



**Gweltaz
GUYOMARC'H**

Chargé de mission
Handicap

Référente Handicap Étudiants de l'Université

Magali Lastricani-Jolivet

✉ magali.lastricani@univ-lyon3.fr



SOMMAIRE

LES SERVICES RÉFÉRENTS

.....

- 4 Le Pôle Handicap Étudiant
- 5 Le Service de Santé Étudiante

MODE D'EMPLOI : VOS DÉMARCHES SELON VOTRE PROFIL

.....

- 6 Vous êtes lycéen(ne)
- 7 Vous êtes déjà étudiant(e) à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ou arrivez d'un autre établissement d'enseignement supérieur

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS ET DES ÉTUDES

.....

- 9 Procédure d'aménagement des examens
- 10 Procédure d'aménagement et d'accompagnement dans les études

INSERTION PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE

.....

- 12 L'accompagnement pour l'insertion professionnelle
- 13 L'accompagnement pour la mobilité d'études à l'étranger

VIE PRATIQUE ET VIE UNIVERSITAIRE

.....

- 15 Pour vous aider dans votre vie quotidienne
- 16 Pour vous aider à l'Université

L'ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT HANDICAPÉ À L'UNIVERSITÉ

.....

- 19 Quel est le rôle de l'étudiant ?
- 19 L'évaluation des besoins

LE CADRE JURIDIQUE

.....

- 20 Les grands principes

LES SERVICES RÉFÉRENTS

LE PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

L'équipe du Pôle Handicap Étudiant vous accueille et vous accompagne tout au long de votre parcours. Elle se mobilise autour de 3 grandes missions :

- Préparer votre arrivée à l'Université
- Coordonner votre parcours universitaire
- Préparer votre insertion professionnelle

Le Pôle Handicap Étudiant est l'interlocuteur privilégié pour vous guider, vous informer et vous conseiller en travaillant en amont avec les équipes pédagogiques et les services de l'Université à la conception de dispositifs d'aménagement (accessibilité aux locaux, accompagnement pédagogique, aménagement d'examens, aide à l'insertion professionnelle...).

CONTACT

Pôle Handicap Étudiant

📍 Manufacture des Tabacs | Espace rue Sud | Bât. EB – RDC

☎ 04 78 78 78 01 ✉ handicap@univ-lyon3.fr

Niv.0

Rez-de-chaussée



www.univ-lyon3.fr > Santé / Social / Handicap > Pôle Handicap Étudiant

LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

Le Service de Santé Étudiante est ouvert à tous les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous proposer une offre de prévention et de soin adaptée. La confidentialité des entretiens est garantie par le secret professionnel.

Toutes les prestations sont gratuites, accessibles sans carte vitale et sur rendez-vous.

Si vous présentez un handicap (du fait de troubles moteur, sensoriel, psychique, de maladie d'organe, de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles du langage et de la parole, etc.) ou un problème de santé nécessitant des dispositions particulières, il est conseillé, dès le début d'année ou dès les inscriptions, de vous faire connaître auprès du médecin du Service de Santé Étudiante.

CONTACT

Service de Santé Étudiante

📍 Manufacture des Tabacs | Espace rue Sud | Bât. EG - RDC

☎ **04 78 78 79 83**



La prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone ou directement au secrétariat.

Niv.0

Rez-de-chaussée



**SERVICE DE SANTÉ
ÉTUDIANTE**

📍 Bât. B4 - Rez-de-chaussée



www.univ-lyon3.fr > Santé / Social / Handicap > Santé et prévention

MODE D'EMPLOI : VOS DÉMARCHES SELON VOTRE PROFIL

VOUS ÊTES LYCÉEN(NE)

Si vous envisagez de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, vous pouvez d'ores et déjà :

- ❑ **Consulter un conseiller d'orientation** dans votre établissement, ou, si vous envisagez déjà un parcours universitaire, rencontrer les services d'orientation universitaire.
À l'Université Jean Moulin Lyon 3, vous pouvez prendre rendez-vous avec les chargés d'orientation du Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO).
- ❑ **Consulter le site Internet** de l'Université, en particulier la page du Pôle Handicap Étudiant 📧 www.univ-lyon3.fr/pole-handicap-etudiant
- ❑ En fin de première ou début de terminale, si votre projet est défini, **contactez le Pôle Handicap Étudiant** afin de préparer votre arrivée à l'Université.

CONTACT

✉ handicap@univ-lyon3.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur Parcoursup vous avez la possibilité de renseigner une fiche de liaison si vous souhaitez anticiper votre arrivée à l'Université.

Une F.A.Q. est aussi disponible sur Parcoursup : *Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant*. N'hésitez pas à la consulter lorsque vous renseignez votre dossier.

VOUS ÊTES DÉJÀ ÉTUDIANT(E) À L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 OU ARRIVEZ D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Si vous souhaitez déclarer votre situation de handicap, vous devez prendre un rendez-vous avec le Service de Santé Étudiante, au plus tard à la rentrée, ou vous rendre au Pôle Handicap Étudiant qui vous informera et vous accompagnera dans vos démarches.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La plateforme Mon Master dispose d'un onglet « *S'informer > Saisir le recteur* » sur lequel vous aurez accès à des informations sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

BON À SAVOIR

L'accessibilité au savoir et au bâti est le domaine de l'Université.
Les aides humaines liées aux actes essentiels et à la vie quotidienne relèvent des prestations individuelles.



L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS ET DES ÉTUDES

PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Vous devez vous présenter très rapidement, en début d'année, auprès du Service de Santé Étudiante afin de formuler votre demande d'aménagement des conditions de passation des examens et / ou des études.

Documents à fournir lors du rendez-vous avec le médecin :

- ☑ Plan d'accompagnement ou d'aménagements mis en place dans l'établissement précédent - notification d'aménagement pour le Baccalauréat
- ☑ Documents médicaux actualisés (bilans, compte rendu, ordonnances...)
- ☑ Notifications utiles transmises par votre MDPH*

BON À SAVOIR

Par convention signée avec la MDPH du Rhône, le directeur du Service de Santé Étudiante est le médecin désigné par la **CDAPH****.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un délai est nécessaire à votre scolarité pour mettre en place les aménagements. **Il est donc impératif d'anticiper vos demandes d'aménagements auprès du Service de Santé Étudiante dès la rentrée pour pouvoir bénéficier de vos aménagements durant toutes vos sessions d'examens.**

* MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

** CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ÉTUDES

Vous devez vous présenter auprès du Pôle Handicap Étudiant - avant ou après le rendez-vous avec le médecin du Service de Santé Étudiante - pour la mise en place d'un entretien d'évaluation de vos besoins, dans le contexte de la vie universitaire.

Chaque étudiant est accueilli et accompagné par le Référent Handicap Étudiant de l'Université et les chargés d'accompagnement qui composent l'équipe du Pôle Handicap Étudiant.

Si besoin, le Référent Handicap réunit une équipe plurielle autour du projet de l'étudiant (enseignant, médecin, chargé de mission, référent handicap, etc.) qui prendra en compte les éléments facilitateurs et les difficultés rencontrées dans le contexte des études, afin de proposer la mise en place de dispositifs d'accompagnement.

Dans ce contexte, l'étudiant sera accompagné tout au long de l'année avec la mise en place d'entretiens réguliers qui permettront, si nécessaire, de réévaluer les aménagements proposés. Des enseignants référents handicap existent dans chaque composante de l'Université.

L'évaluation des besoins : quels sont les services qui peuvent être proposés ?

En lien avec le médecin du Service de Santé Étudiante, plusieurs dispositifs d'accompagnement peuvent être proposés en fonction des moyens disponibles, tels que :

- ❑ **Mise en place de parcours aménagés**, en lien avec les scolarités et les responsables pédagogiques (étalement du cursus, harmonisation des plannings de cours si possible avec demande de changement de groupes, dispense d'assiduité totale ou partielle, interface scolarités et enseignants, etc.)
- ❑ **Accès au contenu des cours** (plusieurs dispositifs selon les évaluations et les besoins identifiés des étudiants)



L'accès au contenu des cours est proposé dans un cadre précis et ne peut pas remplacer l'assiduité aux cours.

- **Aide au repérage** des lieux de vie universitaire, des salles de cours, des services dédiés aux étudiants, etc.
- **Tutorat pédagogique individuel**
- **Tutorat organisationnel**, vie de campus – vie sociale
- **Assistance aux études** : aide à la recherche et au travail en bibliothèque, aide au déplacement, à l'installation et au cheminement
- **Durant les examens** : mise en place des aides humaines (secrétaire, lecteur)
- **Entretien de suivi** en présentiel ou dématérialisé
- Etc.

La structure d'accueil

Des permanences d'accueil du Pôle Handicap Étudiant sont assurées du lundi au vendredi inclus durant lesquelles vous avez accès :

- au bureau d'accueil général,
- à la salle de travail individuel,
- à l'espace multiservices d'aide à la vie quotidienne composé :
 - d'une salle de repos (équipée d'un lit médicalisé permettant de vous reposer ou pour des soins particuliers),
 - d'une salle de repas (équipée d'une cuisine avec évier, réfrigérateur, micro-ondes et tables escamotables). Cette salle est aussi mise à votre disposition pour travailler seul ou en groupe.

Plusieurs postes informatiques sont disponibles, vous pouvez ainsi venir travailler au Pôle Handicap Étudiant, imprimer, photocopier ou numériser vos cours et documents.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'Université, le Pôle Handicap Étudiant assure le relais entre les étudiants en situation de handicap et les organismes d'insertion professionnelle. Le référent handicap du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle vous accompagne dans vos projets. La prise de RDV se fait sur U3^e, le site d'emploi de l'Université [www.https://u3e.univ-lyon3.fr/handicap](https://u3e.univ-lyon3.fr/handicap)

Le BAIP vous propose un accompagnement dans la recherche de vos entreprises, la candidature, la mise en relation avec des professionnels et la préparation à l'entretien pour vos stages, jobs, emplois et alternance.

Chaque année, le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) organise des événements en lien avec l'insertion professionnelle. Renseignez-vous !

CONTACT

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

📍 Manufacture des Tabacs | RDC de la BU
Lundi au vendredi 🕒 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
☎️ **04 78 78 72 83** ✉️ baip@univ-lyon3.fr

Niv.0

Rez-de-chaussée





LE SAVIEZ-VOUS ?

« La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet d'obtenir des aides matérielles et financières. C'est aussi valable pour les étudiants en situation de handicap. »

www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du référent handicap de l'Université ✉ magali.lastricani@univ-lyon3.fr

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MOBILITÉ D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

L'Université vous accompagne dans votre projet de mobilité à l'international. Vous avez été sélectionné(e) pour une mobilité d'études dans le cadre du programme Erasmus+ ou en programme hors Europe ?

Pour préparer votre départ, suivez ces étapes :

- ❑ **Préparez votre dossier récapitulatif des accompagnements et aménagements** mis en place, pour vous, à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Le Pôle Handicap Étudiant peut vous accompagner dans cette démarche.
- ❑ **Transmettez ce dossier complet à votre coordinateur administratif de zone** au Service des Relations Internationales, accompagné, si nécessaire, d'une traduction en anglais.
- ❑ Le coordinateur administratif de zone envoie votre dossier à l'université d'accueil et lui demande, si besoin, **les dispositifs dont vous pouvez bénéficier** (logement, accompagnement à la vie quotidienne, etc.).
- ❑ Prenez contact avec le gestionnaire des bourses de mobilité au Service des Relations Internationales pour connaître les **bourses complémentaires** dont vous pouvez bénéficier.

+ D'INFOS www.univ-lyon3.fr/depart-en-mobilite-des-etudiants-en-situation-de-handicap



VIE PRATIQUE ET VIE UNIVERSITAIRE

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Bourses et service social du CROUS

Pour obtenir des informations sur les aides du CROUS :

 www.crous-lyon.fr > **Social et Accompagnement**
> **Accompagnement au quotidien** >
Accompagnement du handicap



Logement

Le CROUS de Lyon propose, dans ses résidences universitaires, des logements adaptés aux étudiants en situation de handicap.

Pour se renseigner ✉ handicap@crous-lyon.fr

Transport

Le Département du Rhône prend en charge le transport des étudiants rhodaniens en situation de handicap :

 www.rhone.fr > **Services et infos pratiques** >
Handicap > **Transports des élèves et étudiants**
Handicapés



CONTACT :

Direction infrastructures et mobilité

Pôle Routes Logistique et Nouvelles Mobilités

N° Vert ® : 0800 869 869 ✉ transporteleveshandicapes@rhone.fr

POUR VOUS AIDER À L'UNIVERSITÉ

Accessibilité des campus

Le site de la Manufacture des Tabacs est équipé de l'**application Evelity**, une solution de **guidage inclusive** qui permet aux personnes en situation de handicap, et plus généralement à tous les usagers, de s'orienter et se déplacer en toute autonomie sur le campus.

 www.univ-lyon3.fr > **Campus** > **Vie pratique**



Plans et visites virtuelles

Pour vous aider à vous orienter dans les différents sites de l'Université, consultez les visites virtuelles et les plans de l'Université (version imprimée disponible au Pôle Handicap Étudiant).

 www.univ-lyon3.fr > **Université** > **Nos campus**



Vie étudiante, services, outils et ressources

Pour en savoir plus sur l'Université et les services, ressources et outils qui vous seront utiles dans votre vie d'étudiant(e), consultez les espaces d'informations dédiés sur notre site Internet et les guides étudiants.

L'espace Lycéens

 www.univ-lyon3.fr > **Vous êtes** > **Lycéen**



L'espace du nouvel étudiant

 www.univ-lyon3.fr > **Vous êtes** > **Nouvel étudiant**



Le guide d'accueil des étudiants « Carnet de Route »

Disponible en version imprimée au Pôle Handicap Étudiant.

 www.univ-lyon3.fr > **Campus** > **Vie pratique**



Le Pass Vie étudiante

Disponible en version imprimée au Pôle Handicap Étudiant.

 <https://www.univ-lyon3.fr/pass-vie-etudiante>



Bibliothèques et handicap

Accès et déplacements, aides, équipements, collections accessibles... Tour d'horizon du côté des Bibliothèques Universitaires (BU)

 bu.univ-lyon3.fr > **Services** > **Accessibilité et handicap**





**VISITES
GUIDÉES**

DÉPARTS TOUS
LES JOURS*

À 12H ET 13H

* Du lundi au vendredi jusqu'à 16h00
et samedi jusqu'à 14h00

L'ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT HANDICAPÉ À L'UNIVERSITÉ

Source : « Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université », édité par la CPU - Conférence des Présidents d'Université - en 2012 (devenue depuis France Universités).

QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉTUDIANT ?

« L'étudiant handicapé est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état, auprès de la structure d'accueil, de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'université en raison de son handicap. Il n'est donc pas seulement l'objet de l'attention des différents acteurs et structures (accompagné autant que de besoins par des professionnels adéquats), il joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap. »

L'ÉVALUATION DES BESOINS

« L'évaluation des besoins résulte de l'analyse des difficultés que rencontre l'étudiant dans l'environnement lié à ses études. Cette analyse prend en compte les capacités de l'étudiant, ses limitations d'activités, les spécificités du parcours de formation qu'il a choisi, son projet professionnel, les ressources et les services de l'université et l'environnement offert par celle-ci (accessibilité, équipements divers, solidarité étudiante...). »

LE CADRE JURIDIQUE

LES GRANDS PRINCIPES

La Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006 par l'assemblée générale des Nations Unies reconnaît notamment la nécessité pour les États de prendre les mesures appropriées pour :

- ❑ Assurer une égale et effective protection juridique des personnes handicapées contre toute forme de discrimination ;
- ❑ Sensibiliser à la situation des personnes handicapées et promouvoir le respect des droits et de la dignité des personnes handicapées ;
- ❑ Assurer aux personnes handicapées l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication ;
- ❑ Veiller à ce que les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général ;
- ❑ Interdire la discrimination fondée sur le handicap dans tout ce qui a trait à l'accès à l'emploi et aux conditions de travail.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées formule pour la première fois une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

(Codifié à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles)

Cette loi pose en outre le principe selon lequel :

« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

L'article L. 123-4-2 du code de l'éducation fait de la prise en charge du handicap des étudiants une mission de l'enseignement supérieur :

« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

© UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON 3

Création - Conception - Mise en page

SERVICE **COMMUNICATION**

Infographie : Frédéric GERLAND & Adélaïde CROS

Photos : David VENIER

DOCUMENT NON CONTRACTUEL



L'EXIGENCE EN PARTAGE

 UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III



